

Compte rendu de réunion de la commission Kmer Le mercredi 17.06.26 de 19H30 à 21H en visio.

Présents : Geoffroy SIBILEAU, Anne-Gaëlle HAUBOIS, Frédéric GILBERT, Pierre VAILLANT,
Hugues DELANNOY

Excusé : Pascal MILLOT

Animateur de la réunion : Geoffroy SIBILEAU

Compte-rendu : Geoffroy SIBILEAU

1. **SUBVENTIONS**

Les subventions demandées concernant le kayak de mer ont été acceptées. Le reste à charge sera financé par le reliquat de l'année dernière ainsi que par les fonds propres du Comité régional. Il est donc possible de procéder à l'achat de l'ensemble du matériel prévu.

Pierre se charge de commander le matériel groenlandais, tandis qu'Anne-Gaëlle et Frédéric s'occuperont du matériel lié à l'environnement. Geoffroy prendra en charge le matériel relatif à la sécurité et à l'orientation.

Les fournisseurs nous transmettront les factures correspondantes, qui seront ensuite envoyées à Catherine pour règlement par le Comité.

Le matériel sera répertorié dans un fichier partagé accessible sur le Drive afin d'en assurer le suivi.

2. **RASSEMBLEMENT « KAYAKITAINE »**

Point sur les inscriptions

Pierre a fait le point sur les inscriptions, qui s'élèvent actuellement à 28 participants.

Un inscrit extérieur à la région a procédé à un paiement sans fournir de bulletin d'inscription.

Pierre se charge de régulariser la situation.

Il est décidé d'envoyer un rappel aux clubs et comités de la région, ainsi qu'aux participants des éditions précédentes, afin de relancer les inscriptions avant le mois de juillet.

Geoffroy se charge de l'envoi d'un mail aux clubs via Dominique Massicot. Frédéric, quant à lui, effectuera l'envoi direct aux participants des actions Kmer.

Par ailleurs, Geoffroy se propose de contacter les présidents des principaux clubs Kmer de la région afin d'échanger sur l'importance de leur implication.

Point sur les autorisations

Frédéric indique que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse officielle de la Ville d'Arcachon, bien qu'un accord tacite ait été donné. Afin de rester dans les délais, le dossier sera transmis dans les prochains jours à la DDTM 33. Frédéric va toutefois relancer la Ville d'Arcachon.

Point sur les réunions de l'équipe d'encadrement

La réunion de l'encadrement est programmée le mercredi 9 septembre 2026 en visioconférence, de 19 h 30 à 20 h 30.

Il est décidé de ne pas reconduire la réunion spécifique des coaches afin d'éviter la multiplication des réunions. Le travail de préparation relatif au choix des thèmes sera réalisé de manière collaborative via le Drive.

Point sur l'équipement nécessaire

Geoffroy a soulevé la question de la responsabilité et de la couverture d'assurance dans le cadre du prêt du vidéoprojecteur du Comité régional pour une manifestation organisée par la commission Kmer du comité Régional.

Après consultation de son assureur, il apparaît que la responsabilité civile personnelle ne couvre pas automatiquement les dommages matériels pouvant affecter ce type d'équipement. En cas de sinistre, la responsabilité relèverait donc prioritairement du Comité régional, par l'intermédiaire de son contrat d'assurance.

Afin de sécuriser les bénévoles impliqués dans l'utilisation ou le transport du matériel, Geoffroy propose que, dans l'éventualité d'un dommage, le montant de la franchise restant à charge, quelle que soit l'assurance mobilisée, soit pris en charge par les recettes du rassemblement 2027. Ainsi, aucune responsabilité financière ne pèserait sur une personne physique bénévole.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et sera soumise au Comité directeur pour validation.

Point sur le Logo

Hugues indique qu'il n'a pas eu le temps d'avancer sur ce dossier. Il s'engage à essayer de présenter une proposition au cours du mois de juillet.

Les membres de la commission conviennent qu'il n'est pas indispensable que le nouveau logo soit finalisé pour cette année. Si nécessaire, ce projet pourra être reporté à l'année prochaine.

Point sur le cadeau souvenir

Anne-Gaëlle a présenté plusieurs maquettes proposant différentes options de couleurs et de design. Le bleu marine est retenu comme couleur préférentielle par les participants.

Elle précise que le budget de 500 € ne sera pas dépassé et que les délais de livraison sont très courts.

Il est envisagé de partir sur une commande de 65 tee-shirts en coton. Afin de finaliser la commande, il est nécessaire de recueillir les tailles de chaque participant.

Geoffroy se charge de modifier le bulletin d'inscription en conséquence, et Pierre va sonder les inscrits pour obtenir les informations.

Anne-Gaëlle propose de mettre les différentes propositions sur le Drive afin de permettre une validation collégiale.

3. DOSSIER « PORT DE LA ROCHELLE »

Frédéric présente une réponse positive reçue du gestionnaire du port de La Rochelle concernant la réglementation applicable aux kayaks de mer. Celle-ci confirme la possibilité

d'utiliser les ports, sous réserve du respect des règles de navigation maritime ainsi que du règlement portuaire.

Frédéric se charge de rédiger un courrier d'accusé de réception et de proposer une rencontre avant la fin de l'année afin d'échanger sur d'éventuels engagements réciproques.

Dominique Massicot sera mis en copie de ces échanges.

L'équipe se félicite de l'avancée positive de ce dossier ainsi que des perspectives offertes, notamment la possibilité d'utiliser cette démarche comme exemple et de contribuer à l'amélioration des bonnes pratiques des adhérents en matière de navigation maritime.

4. REFLEXION SUR LA PREPARATION DE LA FIN DE L'ANNEE

La préparation d'un **bilan des trois années** de fonctionnement de la commission sera réalisée et présentée au Comité directeur pour le mois de décembre. Geoffroy se propose de piloter ce travail, en associant l'ensemble des membres de la commission à son élaboration.

Concernant **les actions 2027**, l'équipe souhaite pérenniser l'existant tout en y apportant certaines évolutions. Il est également rappelé la nécessité de ne pas surcharger le programme, afin de préserver la charge de travail des bénévoles, déjà fortement impliqués au sein de la commission et, pour certains, dans leurs clubs respectifs.

Le **budget prévisionnel** associé, devra être finalisé pour début novembre. Chaque responsable d'action sera chargé d'établir le budget de l'action dont il a la responsabilité.

Le **choix du président** sera effectué début décembre de manière collégiale, comme les années précédentes. En cas d'absence de consensus, un vote sera organisé. Cette proposition sera ensuite soumise au Comité directeur pour validation.

Il est également jugé nécessaire de recruter **deux nouveaux membres** afin de porter la commission à huit membres. Leur intégration devra intervenir dans les meilleurs délais. Les profils recherchés sont des personnes disposant d'un savoir-faire associatif reconnu, ainsi que d'une expérience en kayak de mer ou d'une connaissance significative du milieu marin.

Geoffroy propose d'organiser **une réunion plénière** en visioconférence chaque année en janvier, ouverte à l'ensemble des adhérents, afin de présenter le projet et de permettre des échanges avec eux. L'idée est acceptée par l'ensemble de l'équipe.

5. DIVERS

Geoffroy informe qu'une charte a été créée au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis : **la charte du guide partenaire engagé**. Le Comité régional (Dossier suivi par Marie DUVAL) s'est engagé à favoriser son adhésion par ses structures affiliées et agréées. Geoffroy indique qu'un temps d'échange devra être prévu ultérieurement avec les clubs pour en présenter les objectifs et les modalités.

Une discussion s'est également ouverte sur la question de l'autorisation de bivouaquer sur le territoire français. Il est rappelé le principe suivant : « C'est autorisé partout où ce n'est pas interdit ».

